



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 28 - JUIN 2014

SOMMAIRE

37_ Education nationale

Direction académique des services de l'éducation nationale

Arrêté N °2014161-0001 - ARRÊTÉ de composition de la commission d'appel dans le premier degré	1
Arrêté N °2014161-0002 - ARRÊTÉ de composition de la commission d'appel de fin de seconde générale et technologique	4



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Arrêté n °2014161-0001

signé par
Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale : signé Antoine DESTRÉS

le 10 Juin 2014

37_Éducation nationale
Direction académique des services de l'éducation nationale

**ARRÊTÉ de composition de la commission
d'appel dans le premier degré**

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Direction académique
d'Indre-et-Loire

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des Services
de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

Division des Elèves

- VU** les articles D 321-6 à D 321-8 du Code de l'Education ;
VU le décret n°2005-1014 du 24 août 2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école ;
VU l'arrêté du 5 décembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission d'appel dans le premier degré est la suivante :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

MEMBRES TITULAIRES

Le Président : Monsieur Yvonnick ROUYER, Inspecteur de l'Education nationale adjoint au Directeur académique pour le premier degré, représentant du Directeur académique des Services de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

Madame BLAIS
Directrice de l'école Alain de Tours

Monsieur FAURIE
Directeur de l'école Buisson Molière de Tours

Madame BACQUIE
Professeure des écoles de l'école Kleiber de Tours

Madame DESSENNE
Professeure des écoles de l'école Saint Exupéry de Tours

Monsieur GILET
Psychologue scolaire de l'école Jules Verne de Tours

Docteur SIMON GRAS
Médecin de santé – CMS Stéphane Pitard - Tours

Monsieur FILLAULT
Principal adjoint du collège Léonard de Vinci de Tours

Monsieur BELAMIRI
Professeur certifié de français du collège Jules Ferry de Tours

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES :

MEMBRES TITULAIRES (4)

Madame GOMES, FCPE
Madame ETIENNE - FELIX, FCPE

MEMBRES SUPPLEANTS (4)

ARTICLE 2 : La commission peut s'adjoindre le conseiller technique de service social auprès du Directeur académique, Madame SEJALON.

ARTICLE 3 : Les membres de la commission départementale d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable.
La composition de la commission d'appel dans le premier degré prend effet au 12 juin 2014.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la direction académique d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURS, le 10 juin 2014

Pour le recteur et par délégation,
Le Directeur académique
des services de l'Education nationale d'Indre-et-Loire



Antoine DESTRES



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Arrêté n °2014161-0002

signé par
Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale : signé Antoine DESTRÉS

le 10 Juin 2014

37_Éducation nationale
Direction académique des services de l'éducation nationale

ARRÊTÉ de composition de la commission
d'appel de fin de seconde générale et
technologique

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Direction académique
d'Indre-et-Loire

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des Services
de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

Division des Elèves

- VU** les articles D 321-6 à D 321-8 du Code de l'Education ;
VU le décret n°2005-1014 du 24 août 2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école ;
VU l'arrêté du 5 décembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission d'appel de fin de seconde générale et technologique est la suivante :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

MEMBRES TITULAIRES

Le Président : Monsieur Frédéric FABRE, Inspecteur de l'Education nationale de la circonscription de Joué-lès-Tours, représentant du Directeur académique des Services de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

Monsieur MARIDONNEAU
Directeur de l'école Morier de Joué-lès-Tours

Madame DELPECH
Directrice de l'école Paul-Louis Courier de Chambray-lès-Tours

Madame PETIOT
Professeure des écoles de l'école Mignonne de Joué-lès-Tours

Madame AL ATASSI
Professeure des écoles de l'école Jules Ferry de Montlouis-sur-Loire

Madame RANDRIAMANANTENA
Psychologue scolaire de l'école Sablons Semard de Saint-Pierre-des-Corps

Docteur SIMON GRAS
Médecin de santé - CMS Stéphane Pitard - Tours

Madame RAMDANI - CHIGNARD
Principale adjointe du collège Philippe de Commynes de Tours

Madame LEURENT
Professeure certifiée de lettres modernes du collège Jean-Philippe Rameau de Tours

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES :

MEMBRES TITULAIRES (4)

Monsieur BRUN, FCPE

MEMBRES SUPPLEANTS (4)

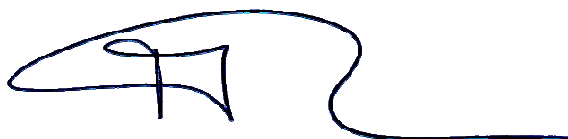
ARTICLE 2 : La commission peut s'adjoindre le conseiller technique de service social auprès du Directeur académique, Madame SEJALON.

ARTICLE 3 : Les membres de la commission départementale d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable.
La composition de la commission d'appel dans le premier degré prend effet au 12 juin 2014.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la direction académique d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURS, le 10 juin 2014

Pour le recteur et par délégation,
Le Directeur académique
des services de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by a long horizontal line that curves upwards at the end.

Antoine DESTRES